

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

du 26 Novembre 1993

DECRET N° 93-553 /MFPA/DGFP/DME.SIE./07

Rectificatif au décret n° 91/145
MISE/DGFP/DGPE du 19 Mars 1991 portant
intégration et nomination de certains
candidats dans les cadres de la catégorie
A hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement) en tête : MAYIMBI Jules.

/ISAS

PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/u le décret n° 91/145 du 19 Mars 1991 ;
(/u le décret n° 2-05 du 14 Novembre 1989 portant re-
fonte du statut des fonctionnaires de la République ;
(/u le décret n° 150/MF du 9 Mai 1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 61/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la réaffectation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63/31/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 ré-
glementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes ré-
glementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassement ;
(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Novembre 1967
modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Se-
condaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,
20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/315 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/312 du 13 Juin 1993 portant
organisation des services des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires ;
Sur les propositions de candidature constituées par les
intéressés ;
Sur la décision du Conseil des Ministres du 12 Mars
1992 ;

DECRET

.../...

ARTICLE 1er :- Est rectifié le décret n° 91-145/MTSS-DGFP-DGPCE du 19 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête : MAYIMBI Jules.

ARTICLE 2 :- En application des dispositions du décret n° 67/304/MT-DGT du 3^{er} Septembre 1957 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Attitude Professionnelle ~~Série Enseignement~~ ~~des lycées~~ ~~residiants~~ 1988 sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur Certifié de Lycée, Stagiaire, indice 830 de 1^{er} échelon

- MAYIMBI Jules, né vers 1959 à Moutimatitsi
- NKONG MARIALA Albert, né le 19 Mai 1958 à NTémLélé
- KOEMBA Jean, né le 9 Juillet 1956 à Gamboma
- NKIEMI Simon, né le 11 Septembre 1958 à MVouama (Kellé)
- NZIHO Jean Claude, né le 25 Juin 1961 à Les Saras.

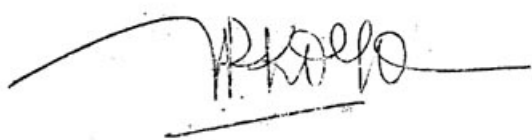
ARTICLE 3 :- Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, les intéressés sont titularisés exceptionnellement au titre de l'année 1989 et nommés au 1^{er} échelon de leur grade indice 830 pour compter du 5 Octobre 1989 Acc = 0

ARTICLE 4 :- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 26 Novembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,



Jean Prosper K. O. Y. O.



Général Jacques Joachim YHOMBYGOPANGO.

AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP/LME.....3
- DGFP/BST..... 3
- F.C.B. 3
- D.C.F. 1
- MENRSE..... 2
- DPAA/MENRSE..2
- DOSSIERS.... 15
- INTERESSES.. 5
- SGG/BC..... 2./-

